



## changer de statut étudiant à vie privée vie familiale

Par **dong**, le **02/09/2011** à **18:46**

Actuellement étudiante étrangère en france je bénéficie de la carte de séjour étudiant, mes études arrivent à leur terme , j'aimerais savoir si je peux changer mon statut en vie privée vie familiale dans la mesure ou je suis prise en charge par ma soeur qui est française. Si oui j'aimerais savoir la procédure à suivre..

merci d'avance

Par **Domil**, le **02/09/2011** à **19:06**

ça ne sera pas suffisant.  
Vos parents sont où ?  
Vous êtes majeure ?

Par **dong**, le **02/09/2011** à **19:35**

oui je viens d'avoir 21 ans mes parents sont vivent à l'etranger et n'ont pas les moyens de me prendre en charge, je suis désespérée d'autant plus que tous mes ascendants sauf mes parents vivent en france.

Par **Domil**, le **02/09/2011** à **20:21**

Donc vous avez vos parents dans votre pays, ça va être dur de faire jouer le fait que vous n'avez plus aucune attache dans votre pays.  
Vous pouvez toujours essayer, mais monter votre dossier avec une asso genre CIMADE ou un avocat